

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2368

Lyon 5e - Exonération de la redevance pour la mise à disposition au profit de la Fondation Fourvière des emprises nécessaires aux travaux de la valorisation du site de Notre-Dame de Fourvière - 7 place de Fourvière - EI 05283

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

<b>SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2368 - LYON 5E - EXONERATION DE LA REDEVANCE POUR LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA FONDATION FOURVIERE DES EMPRISES NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE LA VALORISATION DU SITE DE NOTRE-DAME DE FOURVIERE - 7 PLACE DE FOURVIERE - EI 05283 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par bail emphytéotique des 23 juin et 17 juillet 1995 et par un avenant n° 1 du 9 décembre 2014, la Commission de Fourvière, substituée par la Fondation Fourvière par acte d'apport du 9 juillet 1997, a mis à disposition de la Ville de Lyon deux parcelles de terrain situées montée Saint Barthélémy à Lyon 5<sup>e</sup>, d'une superficie totale de 22 491 m<sup>2</sup> et cadastrées AL 8 (2 646 m<sup>2</sup>) et AL 125 (19 845 m<sup>2</sup>), lieudit 7 place de Fourvière.

Par bail emphytéotique du 1<sup>er</sup> mars 2000, la Fondation Fourvière a mis à disposition de la Ville de Lyon une parcelle de terrain située montée Nicolas de Lange à Lyon 5<sup>e</sup>, d'une superficie de 4 100 m<sup>2</sup> et cadastrée AL 143, lieudit 7 place de Fourvière.

Ces trois parcelles de terrain correspondent aujourd'hui au Jardin du Rosaire (AL 8 et 125) et à l'Esplanade de Fourvière (AL 143) et représentent une superficie totale de 26 591 m<sup>2</sup>.

Le site de Notre-Dame de Fourvière constitue un des sites les plus emblématiques de Lyon et le plus visité. Il accueille chaque année près de 2,5 millions de visiteurs dont 500 000 pèlerins.

La Fondation Fourvière, tout en poursuivant les travaux de conservation du patrimoine et de valorisation du sanctuaire, a décidé de lancer une opération d'envergure pour rénover les constructions adjacentes et les structures d'accueil, redéfinir l'organisation et le fonctionnement du site afin de mieux accueillir l'ensemble des visiteurs qui vient pour des raisons touristiques, culturelles, spirituelles ou culturelles.

C'est pourquoi, la Fondation Fourvière a sollicité de la Ville de Lyon l'autorisation d'effectuer des sondages archéologiques rendus nécessaires à toutes fins utiles de la préparation de son projet, d'installer des bases de vie et un périmètre de sécurité pour le chantier ainsi que d'effectuer le début des travaux préparatoires en mettant à disposition de la Fondation les emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Afin de permettre à la Fondation Fourvière d'engager les travaux préparatoires à la valorisation patrimoniale du site de Notre-Dame de Fourvière, une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux a été régularisée entre la Ville de Lyon et la Fondation Fourvière pour lui permettre de commencer les travaux au plus tôt le 6 juin 2016.

Pour votre information, il est précisé que la valeur locative annuelle du terrain correspondant à cette mise à disposition est estimée à 8 652 €/an.

Toutefois, s'agissant d'une mise à disposition d'intérêt général s'inscrivant dans un projet de valorisation patrimoniale du site de Notre-Dame de Fourvière, il vous est proposé de ne pas recouvrer la redevance fixée à la convention.

Il est précisé qu'un avenant au bail emphytéotique du 1<sup>er</sup> mars 2000 sera dressé à l'issue des travaux afin de prendre en compte la modification de la consistance de l'assiette foncière impactée par les nouvelles constructions.

Vu ladite convention de mise à disposition ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La gratuité de la mise à disposition des emprises foncières susvisées et sises 7 place de Fourvière à Lyon 5<sup>e</sup>, d'une superficie totale de 1 081,19 m<sup>2</sup>, au bénéfice de la Fondation Fourvière pour les travaux préparatoires à la valorisation patrimoniale du site de Notre-Dame de Fourvière, aux conditions précitées, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY